

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood



## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission:  
23/08/2016

Date de révision:

Remplace la fiche:

Version: 1.0

www.ardex.de

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood  
Code du produit : 22132; 73353

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : PANDOMO  
Couleur

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

ARDEX GmbH  
Friedrich-Ebert-Strasse 45  
D-58453 Witten-Annen - Germany  
T 0049 (0)2302/664-0 - F 0049 (0)2302/664-355  
[sicherheitsdatenblatt@ardex.de](mailto:sicherheitsdatenblatt@ardex.de) - [www.ardex.de](http://www.ardex.de)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays      | Organisme/Société                 | Adresse                             | Numéro d'urgence  | Commentaire  |
|-----------|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------|--|
| Allemagne | Vergiftungs-Informations-Zentrale | Mathildenstraße 1<br>79106 Freiburg | +49 (0) 761 19240 | For medical information in German and English language |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants  
Phrases supplémentaires : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale/nationale/internationale/locale.

#### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| Nom   | Identificateur de produit                   | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|-------|---|-----|---|
| 12370 | (n° CAS) 6535-46-2<br>(Numéro CE) 229-440-3 | > 3 | Non classé  |

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Enlever les vêtements sales.   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                    |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Danger d'incendie                                     | : Non dangereux.                 |
| Danger d'explosion                                    | : Aucun(e).                      |
| Reactivité en cas d'incendie                          | : Le produit n'est pas explosif. |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Aucun(e).                      |

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Mesures de précaution contre l'incendie | : Évacuer la zone.   |
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.             |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Équipement de protection | : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| Procédures d'urgence     | : Éviter le contact avec la peau et les yeux.                                     |

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention     | : Recueillir le produit répandu.  |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.   |
| Autres informations   | : Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). |

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir section 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Voir section 8.

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Protéger du rayonnement solaire.  
Lieu de stockage : Conserver à l'abri du gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle:

En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

#### Protection des mains:

Gants de protection

| Type                | Matériau   | Perméation        | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|---------------------|--|-------------------|----------------|-------------|-------|
| Gants jetables      | Caoutchouc naturel, Latex, Caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile (NBR) | 3 (> 60 minutes)  | 0,1            |             |       |
| Gants réutilisables | Caoutchouc nitrile (NBR)   | 6 (> 480 minutes) | 1,0            |             |       |

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune mesure spécifique nécessaire



#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide.  
Couleur : rouge.  
Odeur : Aucune donnée disponible  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 10 - 11  
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible  
Point de fusion : Non applicable  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : 100 °C  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Température d'auto-inflammation    | : Aucune donnée disponible                 |
| Température de décomposition       | : Aucune donnée disponible                 |
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Non applicable                           |
| Pression de vapeur                 | : 23 hPa                                   |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible                 |
| Densité relative                   | : Aucune donnée disponible                 |
| Masse volumique                    | : 1 - 1,2                                  |
| Solubilité                         | : Forme une émulsion en présence de l'eau. |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible                 |
| Viscosité, dynamique               | : Aucune donnée disponible                 |
| Propriétés explosives              | : Aucune donnée disponible                 |
| Propriétés comburantes             | : Aucune donnée disponible                 |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible                 |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : < 3 % COV - Ordonnance suisse

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(e).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Toxicité aiguë   | : Non classé                |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                   | : Non classé<br>pH: 10 - 11 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                           | : Non classé<br>pH: 10 - 11 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                | : Non classé                |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                               | : Non classé                |
| Cancérogénicité  | : Non classé                |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé                |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé                |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé                |
| Danger par aspiration  | : Non classé                |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Aucune donnée disponible. |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rod

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rod

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Persistance et dégradabilité | Non applicable. |
|------------------------------|-----------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rod

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Pas de bio-accumulation. |
|------------------------------|--------------------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rod

|                |                               |
|----------------|-------------------------------|
| Ecologie - sol | Pas d'information disponible. |
|----------------|-------------------------------|

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rod

|  |
|--|
| PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis |
|--|

|   |
|---|
| vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis |
|---|

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter directement à l'égout. Doit subir un traitement physico-chimique avant rejet.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                           |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>                 |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles            |                |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

# PANDOMO CC No. 4 Rot Rouge Red Rood

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : < 3 % COV - Ordonnance suisse

##### 15.1.2. Directives nationales

###### Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

Classe de stockage (LGK) : LGK 12 - Non-combustible liquids

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

GISCODE : D1 - adhésifs à dispersion sans solvant

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

ARDEX SDS EU

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*